

### Commission Locale de l'Eau 17 décembre 2024 à Morée

### Compte-rendu de réunion

Le 17 décembre 2024, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réunie en séance plénière à Morée (41), sous la présidence de M. Alain BOURGEOIS.

#### Liste de présence :

- COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 14 présents et 3 représentés (17/40)
- COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 11 présents et 4 représentés (15/20)
- COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 8 présents et 1 représenté (9/19)

Cela représente un total de 41 membres, dont 33 présents et 8 représentés, sur un total de 79 membres de la Commission Locale de l'Eau (51 %).

#### COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 14 présents et 3 représentés soit 17/40

Prénom	FONCTION
Madame Estelle COCHARD	Conseillère régionale du Centre Val-de-Loire
Monsieur Jean-Paul TRICOT	Conseiller municipal de la commune du Lude
Monsieur Hervé RONCIERE	Maire de la commune de Mottereau
Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES	Conseillère municipale de La Chartre-sur-le-Loir
Monsieur DHUY Dominique	Maire de Nourray
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire de la commune de Morée
Monsieur Alain HALAJKO	Adjoint au maire de Meslay
Monsieur Bernard BONHOMME	Maire de Sougé
Monsieur Patrick MARTIN	Maire de la commune de Mottereau
Monsieur Patrick JEANNE	Conseiller municipal de Bonneval
Monsieur Martial LECOMTE	Maire de Marolles-les-Buis
Monsieur Claude JAUNAY	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois
Monsieur Siebe POSTMA	Conseiller communautaire de la communauté de commune Sud Sarthe
Monsieur Jean-Paul BEAUMONT	Vice-président en charge du Loir au Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme

3 Mandats :

- M. Hervé BUISSON à M. Patrick MARTIN,
- M. Jean-Luc NEXON à M. Bernard BONHOMME,
- M. Daniel CHEVEE à M. Martial LECOMTE

COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – **11 présents et 4 représentés soit 15/20**

Prénom	Structure
<b>Monsieur Éric LOYAU</b>	Chambre d'Agriculture de la Sarthe
<b>Monsieur Thierry HAMARD</b>	Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
<b>Monsieur Jean-Michel GOUACHE</b>	Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
<b>Madame Isabelle HALLOIN BERTRAND</b>	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
<b>Madame Stéphanie FENEON</b>	Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de Maine-et-Loire
<b>Monsieur Pierre FETTER</b>	Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire
<b>Monsieur Pierre BESNARD</b>	UFC Que Choisir
<b>Monsieur Jean-Marc ROUSSEL</b>	GAB72
<b>Monsieur Pascal CHATEIGNIER</b>	Chambre d'agriculture du Loiret
<b>Monsieur Philippe BOURLET</b>	France Nature Environnement Centre Val de Loire
<b>Monsieur Bertrand MINER</b>	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de la région Centre-Val de Loire

4 Mandats :

- Fédération de pêche et de Protection du Milieu aquatique de Sarthe (Monsieur Jean-Alexandre DACHARY) à la Fédération de pêche et de Protection du Milieu aquatique de Maine-et-Loire (Madame Stéphanie FENEON)
- Chambre d'agriculture du Loiret (Monsieur Pascal CHATEIGNER) à la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir (Monsieur Jean-Michel GOUACHE)
- Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher (Monsieur Vincent Michelet) à la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire (Madame Isabelle HALLOIN BERTRAND)
- France Nature Environnement Sarthe (Monsieur Francis DORLENCOURT) à UFC Que Choisir (Monsieur Pierre BESNARD)

COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – **8 présents et 1 représenté soit 9/19**

Prénom	Structure
<b>Monsieur Vincent LE DUFF</b>	Préfecture de Loir-et-Cher
<b>Monsieur Vincent TRAN</b>	Agence de l'eau Loire-Bretagne
<b>Monsieur Christophe CHARRIER</b>	DDT de la Sarthe
<b>Monsieur Pierre VANHOODYDONCK</b>	DDT d'Indre-et-Loire
<b>Monsieur Olivier POITE</b>	DDT de Loir et Cher
<b>Monsieur Emile HUGUET</b>	DDT d'Eure-et-Loir

<b>Madame Camille BURDIN</b>	DREAL Pays de la Loire
<b>Monsieur Anthony VIERRON</b>	Délégation régionale Centre-Val de Loire de l'OFB

1 Mandats :

- La Préfecture d'Indre-et-Loire (Madame Isabelle FERRANDON) à la DDT d'Indre-et-Loire (Monsieur Pierre VANHOODYDONCK)

**Ont également assisté :**

Prénom	FONCTION
<b>Madame Céline MORIN</b>	Directrice du Syndicat mixte d'aménagement et de restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir (SMAR 28)
<b>Monsieur Jonas WEBER</b>	Responsable du service Gestion des milieux aquatiques Territoires Vendômois
<b>Monsieur Florian DELAUNAY</b>	Chargé de mission eau Chambre d'Agriculture Pays de la Loire
<b>Madame Maelys CADEL</b>	Conseillère irrigation Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
<b>Monsieur Laurent BOISGARD</b>	Directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée Etablissement public Loire
<b>Monsieur Hugo PALOUZIE</b>	Chargé de mission PEP du Loir, Etablissement public Loire
<b>Madame Florence FOUSSARD</b>	Animatrice SAGE Loir et Coordinatrice CT Eau Loir aval, Etablissement public Loire
<b>Madame Florine CHAMPION</b>	Chargée de mission gestion quantitative SAGE Loir, Etablissement public Loire

**Liste des membres excusés :** 23 membres sont excusés. [Cf. Annexe 1](#)

**Ordre du jour :**

1. Présentation de la cellule d'animation du SAGE Loir
2. Révision du SDAGE du bassin Loire-Bretagne et 12e programme d'intervention
3. Présentation de la phase 2 de l'étude HMUC Argance
4. Prévention des inondations et présentation du Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Loir
5. Avis sur le programme d'actions sur la zone de protection de l'AAC de Bonneval
6. Informations diverses

## INTRODUCTION

La séance débute à 9h30.

M. Alain BOURGEOIS, Maire de Morée et Président de la CLE du SAGE Loir, débute la réunion en remerciant les participants.

Il annonce ensuite l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR N°1 : PRESENTATION DE LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE LOIR

L'animatrice principale, Mme Marie JAOUEN, est en arrêt depuis mars 2023. Pour renforcer l'équipe, Mme Mathilde GOIDIN rejoindra la cellule en janvier 2025 en tant qu'animatrice principale pour une mission d'un an, en remplacement de Mme Marie JAOUEN.

Par ailleurs, Mme Florence FOUSSARD a intégré l'équipe en novembre 2024 en tant que coordinatrice du Contrat territorial Loir Aval et Animatrice du SAGE Loir, en remplacement de Céline PERSICO.

Mme Florine CHAMPION exerce la fonction de chargée de mission gestion quantitative depuis janvier 2024.

## ORDRE DU JOUR N°2 : REVISION DU SDAGE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE ET 12<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION

M. Vincent TRAN (chef du service intervention sur l'antenne du Mans de l'Agence de l'eau Loire Bretagne) présente le cycle de révision du SDAGE Loire-Bretagne ainsi que le 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau. (Cf. Présentation).

En l'absence de questions, le point suivant à l'ordre du jour est présenté.

## ORDRE DU JOUR N°3 : PRESENTATION DE LA PHASE 2 DE L'ETUDE HMUC ARGANCE

Mme Florine CHAMPION (chargée de mission gestion quantitative au SAGE Loir) présente les résultats de phase 2 de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) menée sur le bassin de l'Argance. (Cf. Présentation)

En l'absence de questions, le point suivant à l'ordre du jour est présenté.

## ORDRE DU JOUR N°4 : PREVENTION DES INONDATIONS ET PRESENTATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) DU LOIR

M. Hugo PALOUZIE (chargé de mission PEP Loir) présente le risque inondation sur le bassin du Loir ainsi que le Programme d'Etude Préalables (PEP) du Loir. (Cf. Présentation)

M. Jean-Michel GOUACHE (Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir) exprime une critique concernant le gaspillage d'argent public sur l'action de sensibilisation à destination des scolaires. Il ajoute qu'il serait plus pertinent de rediriger ces moyens vers des actions concrètes directement sur le terrain.

M. Hugo PALOUZIE répond que les actions de sensibilisation en milieu scolaire représentent une excellente porte d'entrée pour aborder la question du risque d'inondation. Les enfants deviennent des relais d'information auprès de leurs familles, contribuant ainsi à sensibiliser les foyers. De plus, en éduquant les jeunes dès leur plus jeune âge aux enjeux environnementaux et aux risques, on cultive une prise de conscience durable, les rendant ainsi plus sensibles à ces questions à l'avenir.

M. Vincent LE DUFF (Sous-préfet de Vendôme) demande quelles écoles de Vendôme sont concernées par ce programme et exprime le souhait de recevoir l'invitation afin de pouvoir participer et associer les services de l'État. M. Jonas WEBER (responsable du service Gestion des milieux aquatiques Territoires Vendômois) indique les écoles concernées sur le territoire : Notre Dame, Jean Zay, Yvonne Chollet et La Cornegeaie.

M. Hugo PALOUZIE ajoute que les écoles de Montoire-sur-le Loir et de Saint-Firmin sont également concernées par ce programme.

Une question soulève la manière dont les ménages seront sélectionnés pour bénéficier du diagnostic. M. Hugo PALOUZIE explique que dans un premier temps des réunions publiques d'information seront tenues. Les diagnostics seront ensuite attribués aux premiers demandeurs. Un total de 330 diagnostics est prévu, ce qui représente un nombre significatif. Cependant, il est important que les bénéficiaires s'engagent dans la démarche. Deux réunions d'information publiques seront organisées dans les départements du Loir-et-Cher et de Sarthe, et une information sera également diffusée aux EPCI et aux communes.

M. Vincent LE DUFF ajoute qu'étant donné que les zones d'aléa sont désormais connues depuis octobre 2024, il serait nécessaire de prévoir une communication ciblée pour ces zones, en partenariat avec les collectivités.

Mme Estelle COCHARD (Conseillère Régionale Centre-Val de Loire) soulève plusieurs questions concernant la mise à jour des données et la gestion des risques. Elle remarque que les données utilisées sont anciennes, mais que la mise à jour pourra être effectuée avec les données relatives à la crue de 2024. Elle s'interroge également sur l'inclusion de la question de l'imperméabilisation des sols dans les actions prévues et sur les mesures envisagées pour renforcer la résilience des territoires. Elle demande aussi quels moyens seront mis en place pour améliorer la coordination entre les différents acteurs.

M. Hugo PALOUZIE répond que, concernant l'imperméabilisation des sols, le PEP ne prévoit pas d'actions spécifiques à ce sujet, mais que des études de ruissellement seront menées par département, avec un marché prévu pour début 2025. Des actions seront également mises en place autour des bonnes pratiques pour la gestion des bassins versants et des cours d'eau ainsi que sur les bonnes pratiques agricoles. En ce qui concerne la coopération, il précise que la mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde prévu par la Loi MATRAS sera obligatoire à partir du 1er novembre 2026, afin de favoriser la coopération intercommunale. Concernant les données de la crue de 2024, il indique que le département d'Eure-et-Loir ne faisant pas partie du PEP, les données de ce département ne pourront pas être utilisées. Cependant, les services de l'État disposent des données des départements du Loir-et-Cher et de la Sarthe, qui seront capitalisées.

Mme Estelle COCHARD souligne que les phénomènes de crue se multiplient et que les mêmes questions reviennent constamment, notamment celles liées au curage des fossés et à l'entretien des rivières. Elle insiste sur le besoin urgent de diffuser des informations afin de déconstruire certaines idées reçues et rétablir les bonnes pratiques. Elle note également que les syndicats de gestion des rivières se retrouvent souvent isolés dans leurs efforts pour convaincre les acteurs locaux, en raison de la complexité de ces sujets.

M. Emile HUGUET (DDT28) indique que le Préfet du d'Eure-et-Loir a exprimé le souhait de mettre en place des retours d'expérience territoriaux. En janvier, une feuille de route sera présentée, cette dernière inclura plusieurs leviers destinés à répondre à ces questions. En ce qui concerne le ruissellement, il précise que la compétence n'est pas clairement définie dans le cadre de la GEMAPI. Une plaquette sur les bonnes pratiques d'entretien sera mise en place pour clarifier les responsabilités.

M. Vincent TRAN rappelle que, dans le cadre du 12e programme d'intervention, un axe fort est dédié aux Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et les aménagements sur les bassins versants. Les retours d'expérience sont très positifs concernant les impacts de ces solutions sur les risques d'inondations.

M. Hugo PALOUZIE précise que le programme PEP aboutira à un plan d'actions visant à ralentir au maximum les écoulements d'eau, à restaurer les cours d'eau et à favoriser les échanges entre nappes et rivières, afin de réduire les à-coups hydrauliques. Ce plan regroupera un ensemble d'actions complémentaires ayant un impact positif sur la résilience des territoires face aux risques d'inondation.

Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES (conseillère municipale de La Chartre-sur-le Loir) demande des précisions concernant les études de ruissellement et la restitution de leurs résultats. M. Hugo PALOUZIE rappelle le calendrier : selon le planning prévisionnel, le lancement de l'étude est prévu pour début 2025, avec des résultats attendus d'ici la fin de la même année.

Monsieur Alain HALAJKO (adjoint au maire de Meslay) souligne que les études ont un coût élevé. Il s'interroge sur la disponibilité de fonds pour mettre en œuvre des actions concrètes dans le contexte économique actuel. Il mentionne également le problème de crues rapides et de gestion des embâcles. Il paraît nécessaire d'effectuer du curage pour enlever les amoncellements terre et de trouver des solutions afin de faciliter les écoulements lors des fortes précipitations attendues.

M. Hugo PALOUZIE indique que des actions sont prévues dans le cadre du PAPI pour travailler sur les écoulements.

M. Alain BOURGEOIS précise que sur son territoire 80 % du coût des travaux d'enlèvement des embâcles est pris en charge par le Perche Vendômois.

M. Anthony VIERRON (OFB Centre-Val de Loire) souligne que les actions de curage ne permettent pas de limiter les inondations. Il recommande plutôt de travailler sur les Zones d'Expansion de Crue et de restaurer les zones humides, qui jouent un rôle de zones tampons et de stockage naturel. Toutefois, pour les endroits particulièrement problématiques, des mesures d'urgence, telles que le retrait d'atterrissements, peuvent être envisagées.

M. JAUNAY (vice-président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois) soulève la question de la végétalisation des pentes, qui est un outil très utile pour stocker et ralentir l'eau sur les coteaux. M. Hugo PALOUZIE répond que des actions liées à la végétalisation peuvent être envisagées dans le PAPI, si elles sont jugées utiles et souhaitées par les acteurs locaux.

M. Siebe POSTMA (conseiller communautaire de la communauté de commune Sud Sarthe) constate qu'il y a de moins en moins de riverains s'occupant de la gestion des cours d'eau, ce qui nuit au bon sens. En plus de la perte de l'élevage (haies, prairies), remplacé par des cultures, cela augmente la vitesse des écoulements. Il suggère de travailler sur un ensemble de solutions pour améliorer la situation.

M. Vincent LE DUFF ajoute qu'il est essentiel de partager les constats et les solutions au plus près des réalités locales, car nous sommes tous directement confrontés à ces enjeux.

M. Hugo PALOUZIE répond que cela fait partie de la concertation prévue, et que les sous-préfectures pourront jouer un rôle clé en tant que relais pour ces échanges.

Mme Estelle COCHARD demande quelle est l'échéance pour cette concertation. M. Hugo PALOUZIE précise que la concertation est prévue pour la fin de l'année 2025, afin de débuter les actions à la fin du PEP.

Mme Céline MORIN (directrice du SMAR 28) évoque les implications du calendrier municipal. M. Hugo PALOUZIE conclut en expliquant que c'est pour cette raison que la concertation a été avancée pour la fin de l'année 2025, afin de tenir compte de la disponibilité des élus.

## ORDRE DU JOUR N°5 : AVIS SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS SUR LA ZONE DE PROTECTION DE L' AAC DE BONNEVAL

Mme Florence FOUSSARD (coordinatrice du CT Eau Loir Aval et animatrice du SAGE Loir) présente l'avis sur le programme d'actions sur la zone de protection de l'Aire d'Alimentation de Captage de Bonneval. (Cf. Présentation)

M. Jean-Michel GOUACHE souligne que le programme a été élaboré en toute connaissance de cause et ne comprend pas pourquoi la CLE remettrait en question ce programme, qui a été discuté et validé avec le syndicat d'eau de Bonneval.

Mme Florence FOUSSARD clarifie qu'il ne s'agit pas de remettre en question le programme, mais de signaler un point d'attention. Le secteur en question a été priorisé dans le SAGE pour les zones humides, et le programme d'action doit donc tenir compte de ces priorités. Elle ajoute que ce point d'attention n'implique pas de remettre en cause l'action en cours, mais plutôt de renforcer le programme d'action dans le futur pour intégrer pleinement la problématique des zones humides.

M. Emile HUGUET précise que la démarche s'inscrit dans un rattrapage administratif pour régulariser les actions qui n'ont pas été faites à temps. Il rappelle que le Préfet doit arrêter la zone de protection et les programmes d'action en lien avec l'efficacité des captages. Bien que ce programme soit déjà en œuvre, les collectivités, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Chambre d'agriculture travaillent pour moderniser et renforcer le programme d'action.

Mme Estelle COCHARD souligne le manque d'information, notamment l'absence de présentation de la Chambre d'agriculture sur l'animation des captages. Elle estime qu'il manque souvent des éléments essentiels pour donner un avis éclairé en CLE et propose que la Chambre d'agriculture présente directement les actions menées, afin de favoriser un échange plus interactif.

Mme Florence FOUSSARD répond que cette approche pourra être envisagée à l'avenir.

M. Emile HUGUET rappelle que la Chambre d'agriculture n'est pas le maître d'ouvrage, mais que c'est la collectivité qui en a la charge. Mme Florence FOUSSARD ajoute que l'animation sur ce territoire est complexe car elle est confiée à un bureau d'études.

Une remarque vient renforcer les précédentes : pour donner un avis éclairé, il aurait été nécessaire de connaître les mesures du programme d'action. Mme Florence FOUSSARD précise que les éléments transmis par la préfecture sont assez synthétiques (sous forme de tableau avec des actions ciblées).

Mme Céline MORIN précise que le SMAR 28 est en charge des zones humides sur ce territoire. Le syndicat participe activement aux comités techniques et de pilotage de la ZPAAC, et des actions sont déjà en cours sur ce secteur.

En l'absence d'autre remarque, M. Alain BOURGEOIS propose de passer au vote.

L'avis de la CLE du SAGE Loir est rendu (**avec 2 abstention de vote<sup>1</sup>**): **Favorable** avec une invitation à renforcer le programme d'actions par des mesures en faveur des zones humides.

---

<sup>1</sup> Lors de la séance plénière, une abstention de vote avait été initialement relevée. Toutefois, après vérification post-réunion, il a été constaté que le représentant de la DDT d'Indre-et-Loire portait également le mandat de la Préfecture d'Indre-et-Loire. En conséquence, le nombre d'abstentions a été ajustée de 1 à 2 pour refléter cette double voix.

---

## INFORMATIONS DIVERSES

- Site internet du SAGE Loir
- Prévoir une date de CLE en mars 2025 :
  - Avis sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation attendu avant le 25 mars dans le cadre de la révision du SDAGE LB 2028-2033
  - Validation du CT Eau Loir aval
  - Validation du CT Eau Escotais Long Dême

Pour finir, M. Jean-Michel GOUACHE indique que les élections des chambres d'agriculture se tiendront en janvier prochain, ce qui entraînera, par conséquent, des changements au sein des CLE.

Aucun membre de la CLE n'ayant de question ou de remarque à formuler, M. BOURGEOIS clôture la séance à 11h45 en remerciant l'ensemble des participants.

**ANNEXE 1 : Liste des membres excusés (23)**

<b>1<sup>er</sup> collège :</b>	
<b>Madame Valérie GERVES</b>	Vice-présidente départementale d'Indre-et-Loire
<b>Monsieur Hervé BUISSON</b>	Vice-président départemental d'Eure-et-Loir
<b>Monsieur Nooruddine MUHAMMAD</b>	Conseiller départemental de Maine-et-Loire
<b>Monsieur Thierry BRACQUEMOND</b>	Conseiller départemental du Loiret
<b>Monsieur Xavier AUBRY</b>	Adjoint au maire de la commune de Loir-en-Vallée
<b>Monsieur André BESNIER</b>	Maire de la commune de Ceton
<b>Monsieur Philippe CHAMBRIER</b>	Adjoint au maire de Vendôme
<b>Monsieur Jean-Claude BIZERAY</b>	Maire de la commune de Saint-Biez-en-Belin
<b>Monsieur Daniel CHEVEE</b>	Parc Naturel Régional du Perche
<b>Monsieur Adrien DENIS</b>	Maire de Noyant-Villages
<b>Monsieur Éric LAPLEAU</b>	Maire de la commune de Saint-Paterne Racan
<b>Monsieur Jean-Luc NEXON</b>	Maire de Trôo
<b>2<sup>ème</sup> collège :</b>	
<b>Monsieur BRYJA Hervé</b>	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de la région des Pays de la Loire
<b>Monsieur Gilles BRUNEVAL</b>	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
<b>Monsieur Yves D'ANDIGNE</b>	Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations du Loir
<b>Monsieur Francis DORLECNOURT</b>	France Nature Environnement Sarthe
<b>Monsieur Vincent MICHELET</b>	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher
<b>Monsieur Pascal CHATEIGNER</b>	Chambre d'Agriculture du Loiret
<b>Monsieur Jean-Alexandre DACHARY</b>	Fédération de pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Sarthe
<b>Monsieur Benoit SCELLES</b>	Union nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de construction
<b>3<sup>ème</sup> collège :</b>	
<b>Monsieur Adrien PICCO</b>	DDT de l'Orne
<b>Monsieur Marc ANDRE</b>	DDT du Maine-et-Loire
<b>Madame Isabelle FERRANDON</b>	Préfecture d'Indre-et-Loire